

Les politiques culturelles en France depuis 1945

introduction

qu'est ce que la culture ? Le patrimoine, la création artistique ?
Faut il une politique culturelle ? La vision libérale, la vision totalitaire

Plusieurs centres d'intérêt

- l'évolution du paysage culturel français sous l'impulsion de l'état et des collectivités locales depuis 1945
- les structures et le fonctionnement des institutions culturelles locales et leur influence sur la création artistiques
- la notion de politique culturelle, l'idée de l'exception culturelle française, la culture française et la mondialisation

introduction

qu'est ce que la culture ? Le patrimoine, la création artistique ?
Faut il une politique culturelle ? La vision libérale, la vision totalitaire

Plusieurs centres d'intérêt

- l'évolution du paysage culturel français sous l'impulsion de l'état et des collectivités locales depuis 1945
- les structures et le fonctionnement des institutions culturelles locales et leur influence sur la création artistiques
- la notion de politique culturelle, l'idée de l'exception culturelle française, la culture française et la mondialisation

I. L'Etat et la culture en France depuis 1945

1. Du mécénat des princes et des rois à la République

a) La tradition du mécénat royal et seigneurial sous la monarchie : Charles V, le duc de Berry, François I, Versailles, le mobilier des châteaux et des palais, le décor, l'architecture, Versailles, les jardins, etc.

b) La Révolution et l'Empire : création de musées

La philosophie des Lumières en France et le Sturm und Drang en Allemagne, comme la pratique du Grand Tour des jeunes aristocrates anglais, la découverte de Pompéi, le goût des ruines et des tableaux d'Hubert Robert amènent un regard nouveau sur le patrimoine et préparent à la création de musées. Le British Museum est fondé en 1753. Le décret du 6 mai 1791 crée le musée du Louvre et en août 1793, on inaugure la galerie de peinture. Les oeuvres venaient des collections royales et des biens du clergé.

Sous Napoléon, Vivant Denon enrichira les collections des oeuvres d'art collectées dans les pays conquis par Napoléon Ier.

c) Au 19ème siècle, rejet de l'état par les artistes, par exemple les romantiques, dans le contexte français de restauration monarchique ou impériale (se rappeler la position de Victor Hugo face à Napoléon III)

L'état n'est pas complètement indifférent : censure de Madame Bovary ou les Fleurs du Mal, politique scolaire et universitaire, etc. L'Eglise, qui n'est pas séparée de l'Etat avant 1905 n'est pas neutre non plus.

d) La 3ème république a joué un rôle culturel non négligeable, ne serait-ce que par les lois scolaires et la loi de séparation de l'église et de l'état en 1905.

Le Front Populaire crée un sous secrétariat d'état aux sports et aux loisirs confié à Léo Lagrange, rattaché à l'EN de Jean Zay, dont le but est de démocratiser les loisirs (dont la culture). Faute d'argent on ne fera pas grand chose . Il faut rappeler le contexte européen de l'époque, où la culture est devenue un enjeu politique pour les régimes totalitaires fasciste, nazi et communiste, alors que les partis politiques, à l'instar du parti communiste français en font un des enjeux de leur action, suivant en cela les idées de Gramsci.

On peut noter la création de musées, comme le Musée de l'Homme (créé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1937 , le musée des arts et traditions populaires, ou le Musée des colonies et de la France extérieure, né de l'exposition coloniale de 1931

e) Etat et culture pendant la seconde guerre mondiale

Voir FUMAROLI, l'état culturel, 1992

L'intervention de l'état dans le domaine culturel est particulièrement marquée sous le régime de Vichy, puisque ce régime prétend définir une culture française d'où seraient en particulier exclus les Juifs, qui en vertu du statut de 1940 ne peuvent exercer de professions artistiques (cinéma, musique, théâtre, radio). Dans le cadre de la révolution nationale, le régime veut favoriser l'émergence d'une nouvelle culture, inspirée du fascisme, mais reposant sur les valeurs traditionnelles.

Le mouvement « Jeune France », autour d'Emmanuel Mounier, va se faire le creuset d'une politique culturelle correspondant à l'idéologie de la révolution nationale. Mais certaines idées de ce mouvement resserviront plus tard dans un autre contexte : l'idée de la décentralisation ou des maisons de la culture, destinée à l'origine à limiter l'influence culturelle de Paris.

La Résistance, de son côté, a envisagé l'après guerre en termes culturels. N'oublions pas le rôle des intellectuels et des artistes dans les différents mouvements de résistance, ni le programme du conseil national de la résistance. En 1945, des résistants créent l'association « Peuples et cultures » autour de Joffre Dumazedier, qui veut développer l'éducation populaire.

La 4^{ème} république ne change rien d'essentiel dans le domaine de la politique culturelle, ne créant pas de ministère de la culture et maintenant, comme sous la 3^{ème} république un secrétariat aux beaux arts. Cependant, cette période connaît un grand développement de la culture, avec en particulier l'action de Jean Vilar, qui crée en 1947 le festival d'Avignon et le théâtre national populaire, qui veut rendre le théâtre populaire. Il utilise des décors sobres et donne un rôle important à l'éclairage. Ses successeurs après 1963 seront Georges Wilson et Jack Lang. D'autre part, c'est en 1946 que se déroule le premier festival de Cannes, réalisation d'une idée de 1939, pour contrer la Mostra de Venise, alors fasciste.

2. André Malraux, naissance d'une politique culturelle

Le 24 juillet 1959 est créé le Ministère des Affaires Culturelles, Michel Debré étant premier ministre. De Gaulle a pris ses fonctions de président de la république en janvier 1959. La création de ce ministère est liée à la personne même d'André Malraux.

Biographie de Malraux

Né en 1901, n'a pas le bac, s'inscrit à Langues O, publie son premier texte en 1920, part à l'aventure en Extrême Orient, où il est condamné à 3 ans de prison avec sursis pour vol de statues khmères, fréquente à Saïgon les révolutionnaires indochinois, ce qui lui donne la matière de son roman « la condition humaine », prix Goncourt 1933. Engagé dans la lutte antifasciste, il est volontaire en Espagne dans les rangs républicains et organise l'aviation des Brigades internationales, d'où naîtront le roman et le film « L'espoir ». Il s'engage dans l'armée française en 1939, est fait prisonnier et s'évade, puis participe à la résistance et à la Libération, prend la tête de la brigade Alsace Lorraine qui combat pour la libération de l'Alsace. Il devient en avril 1945 secrétaire à l'information du gouvernement provisoire du général De Gaulle et fonde avec lui le Rassemblement du Peuple Français (RPF). Il continue à écrire, mais désormais essentiellement sur l'art, avec par exemple « Le musée imaginaire ». En 1958, De Gaulle lui confie le ministère de la Culture. En 1967, il publie les « Antimémoires ». Il quitte le pouvoir en même temps que De Gaulle et meurt en 1976.

Quels sont ses objectifs ?

Il veut « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création d'œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent »

Sa politique est

de favoriser la décentralisation culturelle, jusque là encore très centrée à Paris,

de briser les privilèges de classe
de sauvegarder le patrimoine pour qu'il profite à tous
de stimuler la création.

Pour cela, il crée les maisons des jeunes et de la culture (« cathédrales du 21^{ème} siècle »), commande le plafond de l'opéra à Marc Chagall, fait restaurer le château de Versailles et nettoyer les monuments parisiens.

Marc Fumaroli remarque cependant que l'*événement culturel* a remplacé le rayonnement culturel, et malgré l'intervention de l'état, la culture française est depuis les années 60 plutôt en recul face à des pays comme les États-Unis, qui n'ont pas de ministère de la culture et même pas de politique culturelle.

Les différents successeurs de Malraux sous Pompidou et Giscard d'Estaing n'impulseront pas de politique nouvelle et seront souvent des ministres éphémères

voir la liste des ministres et leurs réalisations principales
<http://www.culture.gouv.fr/culture/histoire/index.htm>

Chaque président veut laisser sa trace dans le paysage parisien. On doit à Georges Pompidou le centre qui porte son nom et à Giscard d'Estaing le musée d'Orsay et celui de la Villette, pendant que le maire de Paris, Jacques Chirac, fait démolir les pavillons Baltard aux Halles pour y creuser un trou qui deviendra le Forum des Halles, qu'il faudra restructurer au bout de moins de 30 ans.

Jacques Duhamel (1971-1973) instaure le 1% pour tous les bâtiments publics

Jean Philippe Lecat (1978-1981) crée l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de La Villette.

3. Les années Jack Lang : y a-t-il une politique culturelle de gauche ?

François Mitterrand entend faire de la culture une priorité et confie le ministère à Jack Lang, professeur de droit, mais aussi créateur du festival de théâtre de Nancy et directeur du théâtre national de Chaillot. Il sera douze ans ministre, ce qui constitue un record de longévité.

Décret de Jack Lang du 10 mai 82 : « le ministère chargé de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix, de préserver le patrimoine culturel national, régional ou de divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière, de favoriser la création des œuvres de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde ».

La culture bénéficie d'un soutien du président Mitterrand qui augmente considérablement sa part dans le budget de l'état (le budget double entre 1981 et 1982) et lance des grands travaux : Arche de la Défense, Opéra Bastille, Grand Louvre, Bibliothèque Nationale.

Que fait Jack Lang de cette manne financière ?

- création de 22 FRAC, pour stimuler l'art contemporain, et de 22 fonds d'acquisition régionaux pour les musées.
- Achèvement du réseau des DRAC
- Rénovation ou création de l'École nationale du Patrimoine, l'Institut des hautes études cinématographiques, les deux Conservatoires nationaux supérieurs de musique (Paris et Lyon)
- développement de l'éducation artistique en milieu scolaire se modernise, de nouvelles disciplines sont enseignées (théâtre, cinéma, histoire des arts,...), des opérations de sensibilisation se développent pour les élèves : classes culturelles, collège au cinéma, classes du patrimoine,...
- élargissement de la définition de l'art et de la culture, ouverture à des formes nouvelles : chanson, jazz, arts de la rue, mode, design, création industrielle, gastronomie, nouveaux

lieux de diffusion (Centre national de la Chanson, Festival International de Bande Dessinée, ...).

- création d'événements et de rendez vous culturels, qui impliquent le plus grand nombre, sur le modèle de la fête de la musique, créée en 1982, ou des journées du patrimoine
- insertion de la culture dans le monde économique : protection du livre (pas plus de 5% de rabais), de l'audiovisuel (politique de quotas), aide à la création cinématographique, incitations fiscales au mécénat.

Ce bilan plutôt positif appelle cependant certaines questions. Elles ont été notamment posées par Marc Fumaroli, de l'Académie Française, dans son livre « L'état culturel »

Pour Marc Fumaroli, « l'Etat compromet son propre rôle et égare ses propres ressources, toujours limitées, dès lors qu'il veut tout faire »; la politique culturelle doit viser à développer l'excellence et non s'égarer dans une « conception inflationniste »

Quelques idées de Marc Fumaroli

- la démocratisation de la culture : la culture est ouverte au plus grand nombre, mais les clés d'accès s'acquièrent à l'école ou éventuellement dans les médias, or, cette période a été aussi celle de la création des radios locales, rapidement reprises par des groupes financiers, de chaînes de télévision privées, dont la culture n'est pas le but premier.
- Y a t-il une hiérarchie culturelle ? Marc Fumaroli critique la politique de Jack Lang comme une succession d'événements qui ne débouchent pas sur la création artistique. Le développement des cultures populaires (arts de la rue, hip hop, tags) est il un aspect positif ou non ? Ne risque t-on pas de privilégier des formes d'expression accessibles au plus grand nombre aux dépens de disciplines artistiques aux exigences plus fortes (voir le temps qu'il faut pour former un bon musicien classique)
- la politique du patrimoine : problème de définition et de limites (contes et légendes, gastronomie, coutumes locales, etc.). Risque de replis identitaires qui peuvent exclure une partie des populations (cultures régionales, par exemple)
4 notions clé : connaître = la recherche, protéger = le classement, l'inventaire, restaurer et conserver, valoriser
- l'aide à la création : ne risque t-on pas d'aboutir à un art officiel subventionné, légitimé par des fonctionnaires qui ne sont pas insensibles à des critères non culturels : existence de « réseaux » de relations, phénomènes de mode, etc. Peut-on être un artiste d'avant-garde subventionné ? C'est une des critiques de Fumaroli : la culture française a été beaucoup plus brillante lorsqu'elle n'était pas subventionnée (début du 20^e siècle) et la culture dominante aujourd'hui, celle des USA, n'est pas aidée par l'Etat.
- Par ailleurs, la culture n'est pas une marchandise, mais elle a un rôle économique : le patrimoine attire le tourisme, les spectacles font vivre certaines régions, certains quartiers peuvent être intégrés par le biais de la culture.

En conclusion, comment peut-on caractériser l'action de Jack Lang par rapport à celle de Malraux ?

Malraux a été le créateur du ministère de la Culture et a eu pour objectif d'amener une culture de haut niveau au plus grand nombre par l'intermédiaire des maisons de la culture. Les critiques diront qu'il s'agit d'une politique élitiste qui ne peut concerner le plus grand nombre. Lang part de la diversité culturelle existante et élargit les frontières de la culture pour y inclure ce qu'on pourrait appeler la culture populaire ; la culture concerne ainsi le plus grand nombre, d'autant plus que des actions fortes comme les journées du patrimoine ou la fête de la musique drainent des publics nombreux. Les critiques diront qu'il s'agit d'une culture ne demandant pas d'effort particulier et accessible à tous, sans que la qualité soit nécessairement au rendez vous.

4. Depuis Jack Lang, quel rôle pour les ministres de la culture ?

La première cohabitation est marquée par la privatisation de TF1 par le ministre de la culture François Léotard ; une clause de « mieux disant culturel » est incluse dans le cahier des

charges, ainsi qu'un quota de diffusion de films français. Le signal donné en 1974 par le démantèlement de l'ORTF était la libéralisation du PAF, hors de la tutelle de l'État, la privatisation de TF1 quant à elle ouvre aux intérêts privés un véhicule important de diffusion culturelle. Mais cette privatisation s'intègre dans le mouvement de mondialisation (voir points suivants).

Les successeurs de droite ou de gauche de Jack Lang poursuivent plus ou moins la même politique.

II. Les institutions culturelles et leur influence sur la création artistique

1. Le ministère de la culture et son fonctionnement

Les objectifs du ministère de la culture ont été fixés lorsqu'il fut créé en 1959

"Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent."

Les attributions de Malraux sont liées à un transfert arrêté par le décret du 3 février 1959.

- de l'Éducation nationale sont issues la Direction Générale des Arts et Lettres, la Direction de l'Architecture et la Direction des Archives de France.
- du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports viennent des services chargés des activités culturelles
- du ministère de l'Industrie et du Commerce vient le Centre National de la Cinématographie (CNC).

En 1961 est créé un service puis une direction de l'administration générale qui gère les agents de l'administration centrale ainsi que les 3500 agents des services extérieurs

L'organisation de l'administration centrale est complétée par la mise en place de comités régionaux des affaires culturelles (1963), de conseillers régionaux à la création artistique (1965), et des trois premiers Directeurs régionaux des Affaires culturelles (1969), réformes qui amorcent la déconcentration du ministère.

Source : <http://www.culture.gouv.fr/culture/min/min2.htm>

Aujourd'hui, le ministère se donne pour mission de protéger le patrimoine architectural et artistique, qui appartient à tous et le rendre accessible au plus grand nombre, de favoriser la création artistique, de faire de la culture un moyen de renforcer la cohésion sociale et défendre la diversité culturelle face à l'uniformisation du monde.

L'organigramme des services du ministère reflète ces différentes missions

(voir documents)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/min/organigramme.pdf>

Comment tout cela est-il financé ?

<http://www.culture.gouv.fr/mcc/Le-ministere/Budget/Budget/Culture-et-communication-un-budget-2012-en-hausse-de-0-9>

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>

Le financement de la culture en France ne dépend pas seulement de l'État mais aussi des régions, des communes et de l'Union européenne.

2. La culture en région, l'action des départements et des régions

Organigramme de la DRAC Haute Normandie

3. La culture dans la ville, quelques exemples de politiques municipales

III. La politique culturelle de la France dans un monde globalisé

Quelle place pour la culture française en Europe et dans le monde ? Quelles politiques pour la conserver ?

1. Les nouveaux media et la culture

Les industries culturelles

Les groupes multimédia face aux états : organigramme du groupe Vivendi

On parle d'industries culturelles pour désigner les aspects économiques de la création, de la distribution et de la consommation d'œuvres du patrimoine ou de l'art vivant : cinéma, édition, musique, musées, monuments, etc.

On a longtemps considéré l'art en général comme en dehors de l'économie, les œuvres d'art sont uniques, il n'y a pas de concurrence pour « les demoiselles d'Avignon », qui n'existent qu'à un exemplaire.

Cependant, l'apparition de la culture de masse au 20^e siècle, fait de la culture une marchandise comme une autre. On peut considérer que le terme industrie culturelle s'applique davantage à l'édition (livre, presse, multimédia), au cinéma, à l'audiovisuel, à la musique, plutôt qu'à l'art vivant ou aux beaux-arts.

Dans ce domaine se sont constitués de grands groupes multinationaux qui couvrent plusieurs champs artistiques.

Aujourd'hui, les industries culturelles jouent un rôle clé dans le domaine de la culture, eclipsant le rôle des états. Que pèsent les 3 milliards d'euros du budget du ministère de la culture français face aux 25 milliards de chiffre d'affaires du groupe Vivendi ou même aux 4,5 milliards de chiffre d'affaires de Canal+ (audiovisuel public en 2007, 3,6 Md, couverts aux trois quarts par la redevance).

Le développement des nouveaux média, en particulier d'Internet, pose le problème des droits d'auteur, que des lois cherchent à protéger, en particulier la loi HADOPI en France

2. Culture française, culture mondiale

a) L'idée d'exception culturelle

Il s'agit de l'idée de faire de la culture un domaine protégé dans le cadre des accords commerciaux internationaux. Depuis les accords de Bretton Woods de 1944, le GATT puis l'OMC ont cherché à favoriser le libre-échange dans le monde lors de différents cycles de négociations. Pour les États-Unis, les biens culturels (œuvres littéraires, cinématographiques, musicales) sont des marchandises comme les autres et leur circulation ne doit pas être entravée.

La France a mis en place un certain nombre de protections, dont le principe a été accepté PAR L'OMC sous le gouvernement Balladur en 1993, à partir de dispositions déjà existantes et mises en place sous les gouvernements précédents.

Principales mesures

- des quotas de production par les chaînes de télévision qui doivent investir 3,2% de leur chiffre d'affaires annuel pour produire des films (Canal+ : 9%)
- des quotas de diffusion qui imposent de diffuser 60% du temps d'antenne TV pour des œuvres européennes, dont 40% d'expression française et 40% de programmation d'œuvres françaises à la radio (et 20% pour les nouveaux talents)

On parle plutôt aujourd'hui de diversité culturelle, et la France n'est pas seule dans ce combat : l'UNESCO a adopté un texte sur la diversité culturelle en 2001

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle

Adoptée par la 31e Session de la Conférence Générale de l'UNESCO, Paris, 2 novembre 2001.

Cette déclaration est un instrument normatif reconnaissant, pour la première fois, la diversité culturelle comme "héritage commun de l'humanité" et considérant sa sauvegarde comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>

b) Le Louvre, une marque ou un établissement culturel ?

Voir sujet sur le Louvre

Conclusion : Quel avenir pour la politique culturelle de l'état et des collectivités territoriales en France ?

La politique culturelle menée en France par le ministère de la Culture et les collectivités territoriales a-t-elle encore un sens au temps de la mondialisation de la culture ?

Frédéric Martel pose le problème à partir de son livre sur la culture aux États-Unis, qui montre que sans ministère de la Culture, les USA font aussi bien que la France

On peut discuter ce point de vue et évoquer le résultat de 50 années de politiques culturelles impulsées par le ministère de la culture et les collectivités territoriales en France